

RÉGLEMENTATION EN AGROALIMENTAIRE

sessions 2022

le 22 mars

le 8 novembre

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Connaître et savoir appliquer la réglementation sanitaire en vigueur en transformation agroalimentaire.

CONTENU DE LA FORMATION

Apport théorique:

➤ Présentation de la réglementation sanitaire en vigueur :

- étude du paquet hygiène et de son incidence sur la conception des locaux
- étude des obligations réglementaires en fonction des modes de commercialisation

➤ Présentation des règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits d'origine animale et denrées en contenant :

- exigences en matière de température
- dispositions relatives à la congélation / décongélation

➤ Présentation de la réglementation sur le transport des denrées alimentaires.

➤ Présentation des obligations réglementaires en terme de durée de vie d'un produit alimentaire (notions de DLC/DDM).

➤ Échanges autour des retours d'expérience des participants à la formation.

MOYENS HUMAINS ET PÉDAGOGIQUES

Formateur du CFPPA, de profil ingénieur agroalimentaire spécialisé en transformation fermière.

Formation en présentiel, avec apports théoriques basés sur des exemples concrets.

Durée : **7 heures**

Horaires : **08h30 – 17h**

MODALITES D'EVALUATION

Chaque stagiaire est évalué à tout moment par le formateur par le questionnement et par une évaluation formative ou autoévaluation en fin de stage.

Une attestation individuelle de formation est délivrée à l'issue de la session.

COÛT ET CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

17 €/heure, soit 119 € par jour et par personne.

➤ Statut agricole, exploitant, conjoint-collaborateur, cotisant solidaire, PPP : le CFPPA dépose des demandes collectives auprès du VIVEA ; la prise en charge financière dépend de l'avis du comité. Nous contacter.

➤ Demandeurs d'emploi : financement possible d'un parcours de formation complet dans le cadre du dispositif du Conseil Régional Occitanie ou avec votre CPF. S'adresser à votre Pôle Emploi ou nous contacter.

➤ Salariés : financement entreprise ou avec votre CPF possible dans le cadre d'un parcours de formation complet. S'adresser à votre entreprise ou nous contacter.

Ce stage peut être complété par le module :

« Hygiène en agroalimentaire » : 1 jour, la veille de chaque session

A QUI S'ADRESSENT NOS STAGES ?

Porteurs de projet, agriculteurs, salariés, artisans transformateurs, demandeurs d'emploi...

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.
Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter.



CFPPA de Lozère – site de Florac
2 place de l'Ancienne Gare
48400 FLORAC
Tel : 04 66 65 65 62
Fax : 04 66 65 65 61
cfppa.lozere@educagri.fr
www.epl-lozere.fr/formations-courtes/



Date de dernière mise à jour : 31/08/2021